

# Sharp Electronics Benelux B.V.

## Indice GRI 2020

### GRI 102 : Explication générale

Normes universelles		Statut
<b>1</b>	<b>Profil de l'organisation</b>	
102-1	Nom de l'organisation	Sharp Electronics Benelux BV
102-2	Activités, marques, producteurs et services	Vente et service de systèmes documentaires et de solutions visuelles. L'organisation vend principalement des imprimantes multifonctions (IMF) ainsi que des écrans professionnels.
102-3	Emplacement du siège social de l'organisation	Papendorpseweg 75, Utrecht
102-4	Pays dans lesquels l'organisation est active	Pays-Bas, Belgique et Luxembourg
102-5	Structure de propriété et forme juridique	BV, propriété de Sharp Electronics Europe Germany GmbH. L'organisation fait partie d'une société internationale, dont le siège social se situe à Osaka au Japon.
102-6	Débouchés	IMF : établissements d'enseignement importants, institutions de soins, municipalités et PME. Cela concerne à la fois les nouvelles machines et les machines « reconditionnées ». Écrans : éducation et PME.
102-7	Importance de l'organisation	82 collaborateurs
102-8	Informations sur les effectifs et les autres collaborateurs	Voir l'onglet « Nos collaborateurs » du Rapport annuel RSE.

102-9	Description de la chaîne	Les composants électroniques proviennent notamment du Japon. Les autres matières premières proviennent pour la plupart de Chine. Les produits sont principalement fabriqués en Chine. Ceux-ci sont ensuite transportés vers le centre de distribution de Soultz en France. L'Europe est approvisionnée à partir de cet endroit, y compris le Benelux. Il existe deux canaux de vente, à savoir les concessionnaires et les ventes directes. Dans le cas de cette dernière option, un partenaire logistique externe s'occupe à la fois du transport final et du placement chez l'utilisateur final. Il existe également une logistique de retour pour les machines qui ont été louées. Celles-ci sont tout d'abord collectées puis stockées par le partenaire logistique. Les machines sont vendues « reconditionnées » à un client ou éliminées pour une prochaine vie dans d'autres pays par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée.
102-10	Changements significatifs pour l'organisation et la chaîne	Déménagement du siège social du Benelux depuis Houten vers Utrecht (Pays-Bas).
102-11	Explication de l'application du principe de précaution	Aucune
102-12	Initiatives externes	Via l'association professionnelle, NL Digital.
102-13	Adhésion à des associations (professionnelles) ou à des groupes d'intérêt	NL Digital. Sharp Electronics Benelux participe activement à des groupes de travail en matière de ressources humaines, d'environnement et de respect de la vie privée.
<b>2</b>	<b>Stratégie</b>	
102-14	Déclaration de la plus haute autorité décisionnelle	Voir l'onglet « Politique RSE » du Rapport annuel RSE.
102-15	Description des conséquences, des risques et des possibilités importants	La société Sharp s'est depuis longtemps concentrée sur le respect de l'environnement de ses produits et usines. La société Sharp a par ailleurs souscrit au Pacte mondial des Nations Unies, aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, à la norme ISO 26000, aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, au Code de conduite de la Responsible Business Alliance (alliance des entreprises de pointe du secteur de l'électronique dans le monde), à la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi qu'aux droits fondamentaux au travail de l'OIT. Pour les principaux éléments de Sharp Electronics Benelux, voir l'onglet « Politique RSE » du Rapport annuel RSE.

<b>3</b>	<b>Étique et intégrité</b>	
102-16	Valeurs, principes, standards et normes de comportement	Voir l'onglet « Nos collaborateurs », paragraphe « Code de conduite interne » du Rapport annuel RSE.
102-17	Mécanismes de reporting des problèmes en matière de comportement contraire à l'éthique ou illégal, et conseils en matière d'intégrité organisationnelle	Un rapport mensuel standard est adressé à Sharp Europe à propos de possibles comportements contraires à l'éthique ou illégaux. Une procédure de dénonciation existe.
<b>4</b>	<b>Direction</b>	
102-18	Structure de direction	La direction est responsable de la RSE au sein de l'entreprise. Elle est assistée pour cela par un coordinateur environnemental, un responsable RH et un conseiller en prévention.
<b>5</b>	<b>Implication des parties prenantes</b>	
102-40	Liste des groupes de parties prenantes	Les principales parties prenantes sont les suivantes : employés, clients, fournisseurs, siège social européen de Sharp en Grande-Bretagne, société mère de Sharp au Japon, comité d'entreprise, transporteurs spécialisés et NL Digital.
102-41	Conventions collectives de travail	CCT ICK
102-42	Identification et sélection des parties prenantes	Sur la base de l'influence et de l'implication.
102-43	Approche d'implication des parties prenantes	Via des visites et des consultations périodiques. Une enquête de satisfaction client a lieu environ 2 fois par an. Environ 1 fois par 3 ans, une enquête de satisfaction des collaborateurs est également réalisée.
102-44	Principaux sujets et problèmes	Voir l'onglet « Politique RSE » du Rapport annuel RSE.

6	Méthode de reporting	
102-45	Structure opérationnelle de l'organisation	Sharp Electronics Benelux rend compte à Sharp Europe (en Grande-Bretagne) en matière de questions financières et de personnel. Les aspects environnementaux font l'objet au minimum 1 fois par an d'un reporting au gestionnaire du certificat en Europe en Allemagne. Les calamités potentielles sont immédiatement signalées à Sharp Europe.
102-46	Description du contenu du rapport et délimitation des aspects	Voir le Rapport annuel RSE.
102-47	Liste des aspects matériels	Les aspects matériels ont été repris dans le Rapport annuel RSE.
102-48	Reformulation des informations fournies au préalable	Non applicable
102-49	Changements dans la méthode de reporting	Non applicable
102-50	Période de reporting	2020
102-51	Date du rapport le plus récent	Non applicable
102-52	Cycle de reporting	Au moins une fois par an.
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport ou à son contenu	Siège social d'Utrecht (Pays-Bas), Edmar Perdon.
102-54	Réclamations relatives aux rapports, conformément aux normes GRI	Base
102-55	Table des matières du GRI	Le présent index GRI.
102-56	Assurance externe	Aucune

GRI 103	Approche managériale	
103	Exigences générales	
103-1	Explication sur les aspects matériels et sur la délimitation	Deux sessions ont été organisées à cet effet en 2020 : une discussion sur les résultats de la mesure de référence RSE et la session sur la politique RSE. Courant T1 2021, une évaluation de la situation à la fin de 2020 et de la politique RSE a été réalisée et les aspects matériels ont été déterminés.
103-2	L'approche managériale et ses composantes	Voir l'onglet « Politique RSE » du Rapport annuel RSE.
103-3	Évaluation de l'approche managériale	Une procédure de réclamation est disponible. En outre, une enquête de satisfaction client a lieu environ 2 fois par an. Environ 1 fois par 3 ans, une enquête de satisfaction des collaborateurs est également réalisée.

## GRI 200 : Normes économiques

Normes universelles		
<b>201</b>	<b>Performances économiques</b>	
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Les données financières sont déposées au niveau du Benelux auprès de la Chambre de Commerce et sont disponibles en Belgique au bureau des ventes.
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation en raison du changement climatique	Aucun risque financier pour Sharp n'a été identifié en raison du changement climatique.
201-3	Couverture des obligations liées au plan d'indemnités défini de l'organisation	L'organisation participe à 2 fonds de pension : Aegon pour les employés plus âgés et True Blue pour les nouveaux employés. Dans les deux cas, sur la base d'un salaire médian. Il existe également des assurances pour les insuffisances WGA, WIA et ANW.
201-4	Soutien financier significatif d'un gouvernement	Oui, soutien de NOW à hauteur de 196.434 €
<b>202</b>	<b>Présence sur le marché</b>	
202-1	Rapport entre le salaire de départ standard et le salaire minimum local, selon le sexe	<p>Salaire minimum 2020 NL : 2.515,54 € (pour une femme) et 2.568,75 € (pour un homme). Salaire minimum : 1.680,00. Par conséquent 49,7 % resp. 52,9 % au-dessus du salaire minimum.</p> <p>Salaire minimum 2020 B : 2.038,17 € (pour une femme) et 2.500,00 € (pour un homme). Salaire minimum pour le nombre d'années d'expérience de travail concerné : 2.008,72 €, par conséquent 1,5 % resp. 24,5 % au-dessus.</p>
202-2	Proportion des cadres supérieurs issus de la communauté locale	2 membres de la direction sur 3 sont originaires de la province d'Utrecht.
<b>203</b>	<b>Effets économiques indirects</b>	
203-1	Investissements dans les infrastructures et soutien aux services	Parrainage total : 14.434 €. Voir aussi l'onglet « Notre environnement », paragraphe « Parrainage » du Rapport annuel RSE.
203-2	Conséquences économiques indirectes significatives	Pour le retour social, voir l'onglet « Nos collaborateurs » et pour la collaboration avec les acteurs sociaux, voir l'onglet « Notre environnement » dans le Rapport annuel RSE.

<b>204</b>	<b>Politique d'achat</b>	
204-1	Part des dépenses liées aux fournisseurs locaux	Les produits commercialisés dans le Benelux sont fabriqués et fournis par des sociétés sœurs de Sharp en Chine et au Japon. Les autres achats concernent principalement les services des transporteurs spécialisés qui travaillent dans le pays. Les achats d'installations réalisés sont impliqués localement. Voir aussi l'onglet « Notre environnement », paragraphe « Fournisseurs » du Rapport annuel RSE.
<b>205</b>	<b>Anticorruption</b>	
205-1	Activités analysées en termes de risques liés à la corruption	Aucune. La corruption est signalée si elle est constatée.
205-2	Communication et formation en matière de politique et de procédures anticorruption	La politique anticorruption est incluse dans la « Charte de responsabilité sociale » sur un plan européen. Voir aussi l'onglet « Nos collaborateurs », paragraphe « Code de conduite interne » du Rapport annuel RSE. Les employés ont été formés par Sharp Global lors de l'introduction de la charte.
205-3	Mesures prises en réponse à des cas de corruption	Aucun cas de corruption n'est à signaler.
<b>206</b>	<b>Comportement anticoncurrentiel</b>	
206-1	Poursuites pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques	Aucune. Le sujet est repris dans la « Charte de responsabilité sociale ».
<b>207</b>	<b>Payer les impôts</b>	
207-1	Approche de la gestion de la fiscalité	Sharp se conforme à la réglementation fiscale en vigueur en Belgique et aux Pays-Bas.
207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	La gestion et les contrôles se déroulent comme suit : les déclarations mensuelles sont contrôlées en interne, après quoi le paiement est effectué sur la base du principe des 4 yeux. En outre, les déclarations sont périodiquement vérifiées par notre commissaire aux comptes, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).
207-3	Engagement des parties prenantes et de la direction en matière de taxes	La direction dirige tous les processus, y compris le paiement des impôts. Le premier point de contact pour les parties prenantes concernant le paiement des impôts est le directeur financier (CFO).
207-4	Rapports par pays	Les impôts sont payés aux Pays-Bas et en Belgique au nom de Sharp Electronics Benelux B.V. Le rapport à ce sujet est repris dans le rapport financier.

## GRI 300: Normes environnementales

Normes universelles		
<b>301</b>	<b>Matériaux</b>	
301-1	Quantité totale de matériaux utilisés, en poids ou en volume	En 2020, 54.545 kg de matériaux d'emballage ont été utilisés. Il s'agit d'une réduction de 18 % par rapport à 2019. En outre, 21,2 litres de fournitures de maintenance ont été utilisés. En 2019, ce chiffre était de 21,6 litres. Voir aussi l'onglet Environnement, paragraphe circularité.
301-2	Pourcentage des matériaux utilisés composés de déchets issus de sources externes	70 % : Le carton utilisé est constitué de matériaux recyclés en provenance de sources externes. En outre, les emballages sont réutilisés. Voir aussi l'onglet « Environnement », paragraphe « Matériaux d'emballage » du Rapport annuel RSE.
301-3	Pourcentage de produits vendus dont les emballages ont été collectés, par catégorie	Voir l'onglet « Environnement », paragraphe « Matériaux d'emballage » du Rapport annuel RSE.
<b>302</b>	<b>Énergie</b>	
302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation (domaines d'application 1 & 2)	Voir l'onglet « Environnement », paragraphe « Climat » du Rapport annuel RSE.
302-2	Consommation d'énergie en dehors de l'organisation (domaine d'application 3)	Pas encore défini.
302-3	Intensité énergétique	Non applicable, aucun nombre n'est lié à cela.
302-4	Énergie économisée grâce à des mesures d'économie d'énergie et d'amélioration de l'efficacité énergétique	Voir l'onglet « Environnement », paragraphes « Transport », « Gaz et électricité » et « Donner une deuxième vie aux produits » du Rapport annuel RSE.
302-5	Réductions des besoins énergétiques / besoins de produits et de services	La consommation d'énergie des produits est un élément important pour les fournisseurs de Sharp Electronics Benelux.
<b>303</b>	<b>Eau</b>	
303-1	Prélèvement total d'eau par source	Houten (Pays-Bas) : 15 m <sup>3</sup> Utrecht (Pays-Bas) : inconnu. Un montant standard est versé chaque année. Malines (Belgique) : 569 m <sup>3</sup>
303-2	Sources d'eau pour lesquelles le prélèvement d'eau a des conséquences importantes	Aucune
303-3	Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée	Aucun



304	Biodiversité	
304-1	Emplacement et superficie des terres possédées, louées, gérées dans ou à proximité d'aires protégées et de zones à haute valeur de biodiversité en dehors des aires protégées	Non applicable Les bureaux sont situés dans des parcs industriels (à Utrecht, Houten et Malines). Ces derniers ne se trouvent pas à proximité de réserves naturelles.
304-2	Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité dans les zones protégées et les zones à haute valeur de biodiversité en dehors des aires protégées	Voir 304-1
304-3	Habitats protégés ou restaurés	Voir 304-1
304-4	Nombre d'espèces figurant dans la liste rouge de l'UICN et dans les listes nationales de protection ayant des habitats dans les zones situées dans la sphère d'influence des activités de l'entreprise, en fonction du niveau de risque d'extinction	Voir 304-1
305	Émissions	
305-1	Émissions directes de gaz à effet de serre (domaine d'application 1), en poids	Voir l'onglet « Environnement », paragraphe « Climat » du Rapport annuel RSE. Voir aussi 302-1.
305-2	Émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie (domaine d'application 2), en poids	Voir l'onglet « Environnement », paragraphe « Climat » du Rapport annuel RSE. Voir aussi 302-1.
305-3	Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre	Voir 302-2
305-4	Intensité des émissions de gaz à effet de serre	Non applicable, aucun nombre n'est lié à cela.
305-5	Initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et diminution obtenue	Voir l'onglet « Environnement », paragraphes « Transport », « Gaz et électricité » et « Donner une deuxième vie aux produits » du Rapport annuel RSE. Voir aussi 302-4
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone,	Non applicable
305-7	Nox, Sox et autres émissions atmosphériques significatives, selon le type et en poids	Non applicable Pas d'émissions spécifiques élevées. CO2, NOx, SOx et particules fines classiques lors du transport et du chauffage du bâtiment.

306	Eaux usées et déchets	
306-1	Rejet total d'eau par qualité et destination	Houten (Pays-Bas) : 15 m <sup>3</sup> Utrecht (Pays-Bas) : inconnu. Un montant standard est versé chaque année. Malines (Belgique) : 569 m <sup>3</sup>
306-2	Poids total des déchets, par type et méthode d'élimination	Voir l'onglet « Environnement », paragraphe « Déchets » du Rapport annuel RSE. Voir aussi 302-4
306-3	Nombre total et volume de déversements importants	Aucun.
306-4	Poids des déchets transportés, importés, exportés et traités,	Voir l'onglet « Environnement », paragraphe « Déchets » du Rapport annuel RSE. Voir
306-5	Dénomination, taille, état de conservation et valeur de biodiversité des eaux et habitats connexes, significativement affectés par l'évacuation et le ruissellement de l'eau	Non applicable
307	Respect des lois et des réglementations	
307-1	réglementations environnementales	Non applicable
308	Évaluation de la chaîne en matière d'aspects environnementaux	
308-1	Pourcentage de nouveaux fournisseurs/éléments de la chaîne évalués sur la base de critères environnementaux	Voir l'onglet « Notre environnement », paragraphe « Fournisseurs » du Rapport annuel RSE.
308-2	Impacts environnementaux négatifs significatifs, actuels et potentiels, dans la chaîne, et mesures prises	Voir l'onglet « Notre environnement », paragraphe « Fournisseurs » ; « Environnement », paragraphes « Donner une deuxième vie aux produits » et « Nos produits. une production verte » dans le

## GRI 400 : Normes sociales

Normes universelles

### 401 Opportunités d'emploi

401-1	Nouveau personnel et rotation du personnel	Voir l'onglet « Nos collègues », paragraphe « Collaborateurs » du Rapport annuel RSE.
401-2	Indemnités pour les collaborateurs à temps plein qui ne sont pas	Aucune. Les dispositions sont appliquées au prorata.
401-3	Congé parental	En 2020, aucun collaborateur n'a pris un congé parental ou n'est revenu au travail après un congé parental.

### 402 Relation entre l'employeur et l'employé

402-1	Délai(s) minimum(s) de préavis concernant les changements opérationnels, y compris ceux spécifiés dans des conventions collectives	Conformément aux dispositions légales. Cela n'est pas spécifié dans la CCT.
-------	--	---

### 403 Santé et sécurité

403-1	Pourcentage de l'effectif total représenté dans les comités mixtes formels de santé et de sécurité des employeurs et des employés	15 % : Aux Pays-Bas, on compte 1 conseiller en prévention, 1 personne de confiance, 4 agents d'intervention d'urgence et un comité d'entreprise de 5 personnes. En Belgique, il y a 1 personne de confiance et 1 personne responsable en cas d'incendie et de calamités.
403-1	Système de santé et de sécurité	La direction est responsable de la santé et de la sécurité des collaborateurs. En outre, un conseiller en prévention, une personne de confiance et 4 agents d'intervention d'urgence aux Pays-Bas et une personne de confiance et un responsable des incendies et des calamités en Belgique soutiennent les collaborateurs. Le système de santé et de sécurité n'est pas certifié.
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents	Un inventaire et une évaluation des risques (RI&E) sont effectués périodiquement. En cas d'incidents, ils peuvent être signalés au conseiller en prévention (Pays-Bas) ou au responsable des incendies et des calamités (Belgique). Ils mènent alors une enquête supplémentaire pour en déterminer la cause et, si possible, prévenir de futurs incidents. En 2020, il a été constaté qu'un détergent dont la classification CMR est suspectée (Lixton Walzenreiniger) avait encore été utilisé en maintenance par les ingénieurs courant 2019, à concurrence de 1,75 l sur un total de 21,6 l de détergents consommés. Il a été supprimé en 2020 et remplacé par une substance non-CMR.

403-3	Services de sécurité et de santé.	Aux Pays-Bas, on a recours aux services d'un Service chargé des conditions de travail et en Belgique au système de santé ordinaire des médecins.
403-4	Participation des employés, concertation et communication en matière de santé et de sécurité.	La santé et la sécurité peuvent être discutées lors des réunions d'équipe régulières et, aux Pays-Bas, également au sein du comité d'entreprise.
403-5	Formation des collaborateurs en matière de santé et de sécurité	En 2020, 2 agents d'intervention d'urgence et un ingénieur de terrain ont suivi une formation de recyclage.
403-6	Promotion de la santé des employés	Une politique de vitalité a été élaborée et mise en œuvre dans le cadre de la politique d'employabilité durable. Voir l'onglet « Nos collaborateurs », paragraphe « Employabilité durable » du Rapport annuel RSE.
403-7	Prévention de la réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	Voir l'onglet « Notre environnement », paragraphe « La sécurité des utilisateurs, une priorité » du Rapport annuel RSE.
403-8	Employés relevant d'un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Tous les collaborateurs
403-9	Accidents du travail	Néant. Voir également l'onglet
403-10	Maladie professionnelle	Il y a eu quelques absences pour cause de maladie. Voir l'onglet « Nos collaborateurs », paragraphe « Absentéisme » du Rapport annuel RSE.
<b>404</b>	<b>Éducation et enseignement</b>	
404-1	Nombre d'heures moyen qu'un employé consacre chaque année à la formation, ventilé par catégorie d'employés	Les dépenses de formation sont contrôlées. Voir l'onglet « Nos collaborateurs », paragraphe « Prestations sociales étendues » du Rapport annuel RSE.
404-2	Programmes de gestion des compétences et de formation tout au long de la vie qui garantissent l'employabilité continue des employés et les aident à terminer leur carrière	Voir l'onglet « Nos collaborateurs », paragraphe « Prestations sociales étendues » du Rapport annuel RSE.
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant d'informations régulières sur leurs performances et leur évolution de carrière	86 %. L'accent est mis davantage sur la gestion des compétences ainsi que sur le lien entre les objectifs du département et les objectifs personnels. Voir aussi 404-2.

<b>405</b>	<b>Diversité et égalité des chances</b>	
405-1	Composition des organes de direction et répartition des salariés	Voir l'onglet « Nos collaborateurs », paragraphe « Salariés » du Rapport annuel RSE.
405-2	Ratio du salaire de base entre les hommes et les femmes par catégorie d'employés	Le critère est l'expérience professionnelle. Aucune distinction n'est faite entre les hommes et les femmes.
<b>406</b>	<b>Interdiction de discrimination</b>	
406-1	Nombre total de cas de discrimination et mesures prises	Aucun
<b>407</b>	<b>Liberté d'association et négociation collective</b>	
407-1	Activités pour lesquelles il a été établi qu'elles pourraient présenter un risque important pour le droit d'exercer la liberté d'association et de négociation collective, et mesures prises en soutien de ces droits	Aucune. Il existe un comité d'entreprise aux Pays-Bas. Il existe également un comité d'entreprise au niveau européen. Un Code de conduite est disponible dans la chaîne en ce qui concerne les garanties de cette matière. Voir aussi l'onglet « Notre environnement », paragraphe « Fournisseurs » du Rapport annuel RSE.
<b>408</b>	<b>Travail des enfants</b>	
408-1	Activités pour lesquelles un risque important de travail des enfants a été identifié, et mesures prises en vue d'éradiquer le travail des enfants	Aucune. Un Code de conduite est disponible dans la chaîne en ce qui concerne les garanties de cette matière. Voir aussi l'onglet « Nos collaborateurs », paragraphe « Code de conduite interne » et l'onglet « Notre environnement », paragraphe « Fournisseurs » du Rapport annuel RSE.
<b>409</b>	<b>Travail forcé ou obligatoire</b>	
409-1	Activités pour lesquelles un risque important de travail forcé ou obligatoire a été identifié, et mesures prises en vue d'éradiquer le travail forcé ou obligatoire	Aucune. Un Code de conduite est disponible dans la chaîne en ce qui concerne les garanties de cette matière. Voir aussi l'onglet « Nos collaborateurs », paragraphe « Code de conduite interne » et l'onglet « Notre environnement », paragraphe « Fournisseurs » du Rapport annuel RSE.

<b>410</b>	<b>Politique de sécurité</b>	
410-1	Pourcentage du personnel de sécurité formé aux politiques ou procédures de l'organisation en ce qui concerne les aspects liés aux droits de l'homme et relatifs aux activités	Non applicable
<b>411</b>	<b>Droits de la population autochtone</b>	
411-1	Nombre total de cas de violation des droits de la population autochtone, et mesures prises	Aucun. Mesures non nécessaires.
<b>412</b>	<b>Évaluation des droits de l'homme</b>	
412-1	Nombre total et pourcentage d'activités ayant fait l'objet d'une évaluation des droits de l'homme, et analyse d'impact	100 % des achats de produits satisfont à une évaluation en matière de droits de l'homme. Cela fait partie de notre Code de conduite interne et externe. Voir aussi 409.
412-2	Nombre total d'heures de formation du personnel en matière de politiques et de procédures relatives aux aspects des droits de l'homme pertinents pour les activités de l'organisation	En 2020, aucune chez Sharp Electronics Benelux.
412-3	Pourcentage et nombre total d'accords d'investissement importants incluant des clauses sur les droits de l'homme ou pour lesquels le respect des droits de l'homme a été évalué	En 2020, aucune chez Sharp Electronics Benelux.
<b>413</b>	<b>Communauté</b>	
413-1	Nature, portée et efficacité de tous les programmes et de toutes les méthodes qui déterminent et gèrent les effets des activités sur les communautés, y compris le début, les activités et la fin	Voir l'onglet « Notre environnement », paragraphe « Collaboration » du Rapport annuel RSE.
413-2	Activités ayant des conséquences négatives significatives, actuelles ou potentielles, sur les communautés locales	Chez Sharp Electronics Benelux : aucun. Par la suite, cela est garanti par l'ensemble des sociétés Sharp dans la chaîne.

<b>414</b>	<b>Évaluation de la chaîne en matière de droits de l'homme et de la communauté (critères sociaux)</b>	
414-1	Pourcentage de nouveaux fournisseurs/éléments de la chaîne évalués sur la base de critères en matière de droits de l'homme et de la communauté	Chez Sharp Electronics Benelux : aucun. Par la suite, cela est garanti par l'ensemble des sociétés Sharp dans la chaîne.
414-2	Conséquences négatives significatives, actuelles et potentielles, dans la chaîne en matière de droits de l'homme et de la communauté, et mesures prises	Pour autant que l'on sache : aucun.
<b>415</b>	<b>Politique publique</b>	
415-1	Valeur totale des contributions financières et en nature aux partis politiques, aux hommes politiques et aux institutions apparentées, par pays	Aucune
<b>416</b>	<b>Santé et sécurité des consommateurs</b>	
416-1	Pourcentage de catégories de produits et de services importantes évaluées pour des améliorations en matière de santé	Tous les produits sont évalués en ce qui concerne la santé et la sécurité des consommateurs. Voir l'onglet « Notre environnement », paragraphe « La sécurité des utilisateurs, une priorité » du Rapport
416-2	Nombre total de cas de non-respect de la réglementation et codes volontaires concernant les conséquences sur la santé et la sécurité des produits et services au cours de leur durée de vie, par type de résultat	Aucun. Voir aussi l'onglet « Notre environnement », paragraphe « La sécurité des utilisateurs, une priorité » du Rapport annuel RSE.

<b>417</b>	<b>Marketing et étiquetage</b>	
417-1	Type d'informations sur les produits et services requis par les procédures, et pourcentage de produits et services importants soumis à de telles exigences d'information	Aucun
417-2	Nombre total de cas de non-respect de la réglementation et codes volontaires concernant l'information et l'étiquetage des produits et des services, par type de résultat	Aucun
417-3	Nombre total de cas de non-respect de la réglementation et codes volontaires concernant la communication marketing, notamment la publicité, la promotion et le parrainage, par type de résultat	Aucun
<b>418</b>	<b>Protection de la vie privée des clients</b>	
418-1	Nombre total de plaintes fondées sur des violations de la vie privée de clients et sur la perte de données de clients	Néant. Sharp Benelux est certifié ISO 27001 en ce qui concerne la sécurité de l'information. Ce sujet est également repris dans les directives RSE internes. Voir 408-1.
<b>419</b>	<b>Conformité socio-économique</b>	
419-1	Valeur monétaire des amendes significatives pour le non-respect des législations et règlements relatifs à la fourniture et à l'utilisation de produits et de services	Aucune